

pays SUD TOULOUSAIN

RETOUR D'EXPERIENCE

AMI Photovoltaïque

Commune de Carbonnes, Peyssies et
Salles sur Garonne (31)



Crédit Photo : Urbasolar

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Sud Toulousain s'est engagé en 2009 dans une démarche de Plan Climat Energie Territorial (PCET).

Il est également engagé dans la démarche TEPOS, pour Territoire à Energie Positive. Il vise ainsi la production de 100% de l'électricité consommée localement à partir de ressources renouvelables en 2020.

Présentation du porteur de projet

Les communes de Carbonne, Peyssies et Salles sur Garonne, sont situées à 30 minutes au sud-est de Toulouse, au cœur de la vallée de la Garonne, en bordure de l'autoroute A64.

Contexte de l'opération

Les communes de Carbonne, Peyssies et Salles sur Garonne, ont fait l'objet depuis plusieurs décennies d'activités d'extraction de granulats dans le cadre de gravières.

Soucieuses de restaurer les anciens sites d'exploitation en s'inscrivant dans une démarche de développement durable, ces communes se sont associées au Pays Sud Toulousain porteur du Plan Climat Energie Territorial afin de mutualiser leurs démarches visant à favoriser l'implantation d'énergies renouvelables photovoltaïques.

Le Pays Sud Toulousain a proposé de conduire et de coordonner l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant à sélectionner un porteur de projets désireux de s'inscrire dans cette dynamique.

Les objectifs du projet

L'objectif principal du projet était de permettre l'émergence de trois installations de production d'électricité photovoltaïque sur les sites d'anciennes gravières et de promouvoir une

image innovante et de développement durable des communes concernées ainsi que de contribuer aux objectifs du Pays Sud Toulousain en matière de production renouvelable.

Pour ce faire, les communes de Carbonne, Peyssies et Salles sur Garonne ont proposé de mettre à disposition des porteurs de projets, un ensemble de gravières (surfaces terrestres ayant fait l'objet de remises en état ainsi que des surfaces en eau) pour lesquelles elles disposent de la maîtrise foncière.

Les collectivités souhaitant implanter les équipements photovoltaïques de manière prioritaire sur le foncier terrestre disponible, mais également évaluer la possibilité d'utiliser les surfaces en eau pour l'implantation de centrales flottantes.

Description du foncier mis à disposition dans le cadre du projet

Le projet de la commune de Carbonne :

Surface totale de 22,74 hectares, dont 14,9 hectares en eau et 8,3 hectares en terre.

Le projet de la commune de Peyssies :

Surface totale de 21,23 hectares, dont surface en terre de 8 hectares et surface en eau de 13,23 hectares (Source : données communales).

Le projet de la commune de Salles :

7,2 hectares de surfaces terrestres et l'équivalent de surfaces en eau.

Les orientations et des objectifs énergétiques et environnementaux.

L'appel à manifestation d'intérêt avait pour ambition de mobiliser la filière et d'optimiser la sélection des candidats à même de proposer et porter les projets les plus prometteurs, pour les parties prenantes comme pour les citoyens, sur la base de critères techniques, économiques et environnementaux.

Les propositions de projets devaient répondre aux objectifs suivants:

- L'innovation.
- L'exemplarité en matière environnementale.
- L'exemplarité sociale dans la sélection et les relations avec les entreprises partenaires.
- L'exemplarité en matière de communication tout au long du projet.

La sélection des candidats

La sélection a été réalisée sur la base des critères suivants :

- La cohérence globale du projet et l'adéquation par rapport aux objectifs initiaux.
- La faisabilité économique et la viabilité du projet.
- Le caractère innovant du projet : originalité de la solution proposée dans ses dimensions. technique, économique, organisationnelle, juridique et sociétale.
- La qualité architecturale et l'intégration du projet dans le paysage.
- Les caractéristiques et la performance environnementale et sociale.

Les candidatures éligibles

L'appel à manifestation d'intérêt devait permettre aux partenaires de sélectionner deux à trois candidats mais pas de figer l'ensemble des aspects juridiques et techniques du projet. Ceux-ci étant définis et validés lors d'une seconde étape.

Les porteurs de projets pouvaient être des entreprises seules ou un groupement d'entreprises. La candidature devait répondre aux exigences du code des marchés publics.

Le déroulement de l'appel à manifestation d'intérêt

Le déroulement de l'appel à manifestation d'intérêt été le suivant:

- **29 juillet 2016** : Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt
- **15 septembre 2016 à 16h30** : Date limite de remise des dossiers par les candidats
- **Octobre 2016** : Auditions des candidats retenus
- **Novembre 2016** : Sélection de 2 ou 3 candidats
- **Décembre 2016** : Sélection d'un même candidat par les 3 communes.

La sélection des candidats

Les communes ont délibéré et signé une promesse de bail avec la société URBASOLAR. Dès lors, la société a proposé un calendrier visant à réaliser les études d'impact environnementales, puis le dossier de dépôt de permis de construire, pour in fine, candidater à l'appel d'offre de la CRE 7 en juin 2018.

L'équipe projet

Les élus et les services des communes de Carbonne, Peyssies et Salles sur Garonne

Appui technique : Pays Sud Toulousain

- Pilotage : Service Energie Climat
- Appui technique : Direction et service Application du Droit des Sols

Version mise à jour le 27.03.2017 par Benoit MARTY



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL



05 61 87 91 16



www.payssudtoulousain.fr



contact@payssudtoulousain.fr